

Sur la trace des migrants

5/5

Débouté : se résigner, se cacher ou militer

► Quand le demandeur d'asile est débouté, il doit quitter le territoire...

► Retour volontaire, forcé, ou passage dans la clandestinité.

Si, actuellement, près de six demandeurs d'asile sur dix se voient reconnaître le statut de réfugié, quatre d'entre eux n'en restent pas moins sur le carreau. Et ils étaient nettement plus nombreux il y a quelques années, du temps où seuls 30 % des migrants étaient acceptés.

Que deviennent dès lors les « perdants » ? Ceux qui n'ont pas convaincu les officiers de protection de la crédibilité de leur récit ? Ceux qui peut-être ont menti et ne rentrent en réalité pas dans les critères de la Convention de Genève ? Mais qui n'en ont pas moins parcouru des milliers de kilomètres pour passer en Europe ?

Il existe certes des possibilités de recours, au Conseil du contentieux des étrangers, tout d'abord. Dans l'immense majorité des cas, cette juridiction confirme la décision du CGRA. Il est encore possible de saisir le Conseil d'État, mais c'est rare. Ceux qui passent alors dans la catégorie des

« sans-papiers » reçoivent donc un ordre de quitter le territoire. Ils ont 30 jours pour obtempérer ou pour introduire un autre recours. Les migrants peuvent opter pour la solution du retour volontaire... Mais ils sont plus nombreux à vouloir rester, épuisant les recours, et entrant alors dans la clandestinité. Difficile d'évaluer combien ils sont. S'ils sont arrêtés, ils sont susceptibles d'être emmenés en centres fermés et expatriés de force. Ils seraient en moyenne 7.000 par an à transiter par un centre fermé. ■

E.BL.

LE RETOUR

« Ne pas rentrer les mains vides »

Ludovic (prénom d'emprunt) s'apprête à retourner dans son pays d'origine, après deux ans en Belgique. Il n'est pas un demandeur d'asile débouté, mais l'option qu'il a choisie, celle du retour volontaire, il la vit de la même manière que s'il s'était inséré dans le parcours d'asile. Ludovic est arrivé en Belgique en octobre 2013, avec un visa étudiant.

Comme il ne bénéficiait pas de bourse, il a payé son minerval au prix fort (plus de 3.000 euros). Son parcours ne s'est pas déroulé

comme il l'espérait. Il a dû travailler pour parvenir à joindre les deux bouts, ce qui a été difficile à combiner avec les études. A l'origine, il a choisi la Belgique parce qu'il pensait que le pays pouvait lui offrir une

meilleure formation. « J'ai toujours prévu de retourner dans mon pays. Mais rentrer sans avoir atteint ses objectifs, cela fait peur. Qu'est-ce que je vais dire à la famille ? »

Ludovic a commencé à penser au retour en décembre. Il envoyait des CV et lettres de motivation dans son pays. « On ne m'envoyait même pas d'accusé de réception. » En mars, il a pris sa décision : ce sera le retour volontaire. C'est en surfant sur le web qu'il a découvert les possibi-

lités existantes, dont le projet de réintégration, qui va plus loin que le retour volontaire.

Avec l'association Caritas International, il s'apprête à rentrer au pays avec un projet original qui lui tient à cœur : il va monter une entreprise de glaces maison, aux fruits de son pays.

Le montant de base dont un candidat à la réintégration peut disposer s'élève à 700 euros. De l'argent supplémentaire peut être obtenu

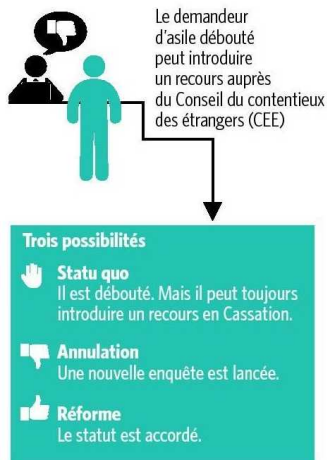
via des fonds européens. « Pour Ludovic, dont le projet est original et atypique, nous avons fait une demande de budget supplémentaire pour acheter la machine à glaces », explique Sandra Fernandez, de la cellule retour volon-

taire de Caritas. Une fois qu'il aura posé le pied dans sa terre natale, il pourra encore bénéficier du soutien et du suivi du partenaire de Caritas sur place, théoriquement pendant un an.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, s'ils sont déboutés, ils sont immédiatement informés de l'existence du retour volontaire. S'ils s'inscrivent dans les 30 jours, ils peuvent bénéficier de fonds supplémentaires. 39 % des candidats au retour volontaire sont des demandeurs d'asile, dont la grande partie sont déboutés. Les 61 % restants sont des migrants en situation irrégulière.

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

La procédure en cas de refus



▶ Si le débouté estime que sa situation évolue, il peut réintroduire une nouvelle demande d'asile.

Les retours volontaires

Le demandeur d'asile débouté reçoit un ordre de quitter le territoire. On lui propose une procédure de retour volontaire.

1.727 retours volontaires

(janvier-juillet 2015)

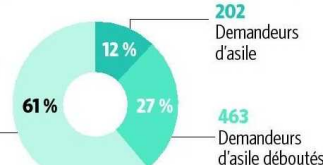
50 % des personnes qui retournent volontairement bénéficient du programme de réintégration.

Principaux pays de destination



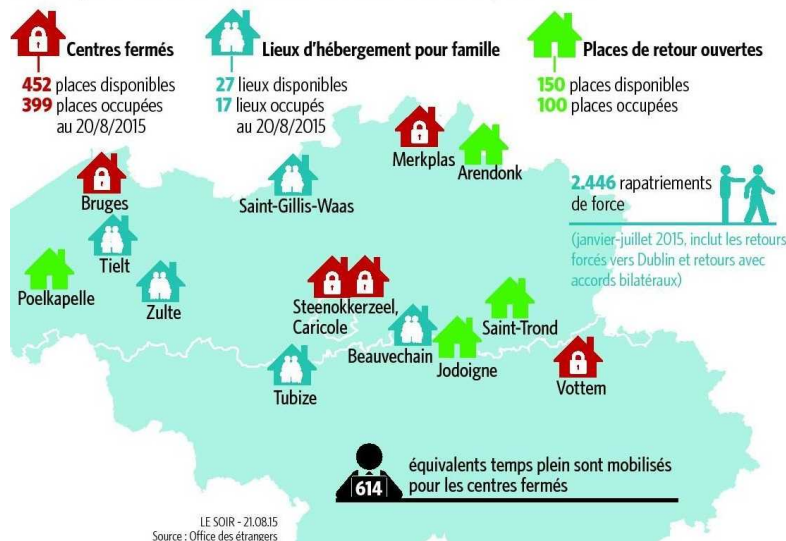
Profil des migrants

1.062 Migrants sans papiers



Les centres fermés et les retours forcés

Si le demandeur d'asile débouté ne saisit pas l'opportunité du retour volontaire et à l'issue de tous les recours, il est susceptible d'être arrêté et emmené en centre fermé en vue d'une expulsion forcée.



office des étrangers

« Chacun peut partir volontairement »

Geert Verbauwheede est conseiller et responsable pour l'identification et le retour à l'Office des étrangers.

Qui sont les personnes qui se retrouvent en centres fermés ?

Il y a une grande hétérogénéité des catégories. On y trouve des personnes arrêtées à la frontière parce qu'elles n'ont pas les documents appropriés pour rentrer sur le territoire belge ou l'espace Schengen. Certaines vont peut-être demander l'asile, mais dans un premier temps, elles sont arrêtées en vertu de la convention de Chicago. Les voyageurs inadmissibles repérés à la frontière doivent retourner dans le pays où ils ont embarqué, c'est la

compagnie aérienne qui s'en charge. Ensuite, il y a les individus en séjour irrégulier sur le territoire. Il peut s'agir de personnes interceptées par la police dont on constate qu'elles ne sont pas en ordre de séjour. Il y a aussi des détenus, si on ne peut pas organiser directement le retour en partant de la prison. En plus de cela, il y a les cas Dublin, les gens dont la demande d'asile dépend d'un autre Etat-membre. Les demandeurs d'asile déboutés, mais aussi ceux qui font un usage abusif de la procédure d'asile peuvent aussi aller en centre fermé.

Comment ça se passe pour ces dernières catégories ?

Quand un candidat à l'asile (qui n'habite pas dans un centre ouvert ou se trouve en séjour irrégulier) reçoit un ordre de quitter le territoire, après avoir été débouté, il reçoit un document qui l'invite à préparer son retour volontaire. Deux convocations ont lieu dans le délai de 30 jours après la délivrance de

l'ordre de quitter le territoire. Si les gens ne se présentent pas, ou n'ont pas de démarche pour rentrer, le service Sefor va demander à la police d'effectuer un contrôle à l'adresse. Soit la personne est partie de son propre gré (cela arrive), soit elle est là : dans ce cas, on peut donner un ordre à la police de l'arrêter. Ce qui est presque automatiquement lié à un écrou dans un centre fermé.

Les associations critiquent souvent le concept même de centre fermé...

La philosophie est très claire ! À chacun, il est donné l'opportunité de partir volontairement. Mais si la personne ne part pas, elle doit en assumer les conséquences. C'était le slogan de Maggie De Block, qui a été repris par le gouvernement actuel : « le retour, volontaire si possible, forcé si cela s'impose. » ■

Propos recueillis par
ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

droits de l'homme

« Une situation de non-droit ! »

ENTRETIEN

Geneviève Parfait est responsable du groupe de travail sur les centres fermés à la Ligue des Droits de l'Homme, qui dispose d'une accréditation pour se rendre dans les centres.

Les journalistes ne peuvent pas se rendre dans des centres fermés. A quoi cela ressemble-t-il de l'intérieur ?

La première chose que vous constatez, et quoi qu'en disent les autorités, c'est que tout est carcéral. Vous ne pouvez pas y rentrer sans accréditation, et l'accord de la direction. À l'entrée, vous êtes fouillés, détecteur de métaux compris. Vous devez laisser votre sac,

vos GSM. Les horaires des repas et des sorties au préau sont fixes. Les structures, l'organisation : tout est carcéral !

La Ligue des Droits de l'Homme milite pour la fermeture de ces centres. Que dénoncez-vous ?

L'enfermement en tant que tel nous pose question. La privation de liberté doit rester quelque chose d'exceptionnel. Or, avec les centres fermés, c'est devenu banalisé. Les personnes qui y sont enfermées le sont suite à une simple arrestation administrative et pas suite à un jugement ! Les traitements, ensuite, qui sont infligés aux détenus. Dès que vous émettez le

moindre agacement, dès que vous vous plaignez un peu trop, vous êtes placés en isolement, dans un cachot ! Nous avons aussi des récits d'injection pour des détenus qui, après des mois en centre, manifestent une certaine nervosité. Et il ne s'agit pas d'un récit isolé, mais de récits récurrents. Nous critiquons aussi le fait qu'ils ne savent pas quand ils vont être libérés.

En termes de droits fondamentaux, c'est une situation de non-droit !

La Belgique a-t-elle déjà été condamnée à ce sujet ?

Non, l'enfermement est autorisé par une directive européenne. Par contre,

la Belgique a déjà été condamnée pour des expulsions illégales. Et il y a des expulsions collectives, par nationalité qui posent question. Ce sont les fameux vols « frontex ». Un avion, qu'il faut remplir, est affrété en Allemagne par exemple à destination du Congo ou de l'Albanie. L'Office des Étrangers organise alors des rafles, pour rassembler des sans-papiers d'Albanie ou du Congo et les emmener en centre fermé. Ce sont des vols sous haute sécurité, auxquels nous n'avons aucun accès. ■

Propos recueillis par
E.B.L.

LE MILITANT

« Nous ne sommes pas venus pour profiter ! »

Malick est né en Mauritanie en 1980. Son style sportif lui donne pourtant un air plus jeune que ses 35 ans. Son discours, lui, révèle assez rapidement que, dans son pays d'origine, il fréquentait l'université. Un pays qu'il a décidé de fuir en 2009 face au racisme dont il faisait l'objet : « Il existe en Mauritanie un racisme assez important, y compris de la part de l'État, envers les noirs. Certains considèrent que seuls les Maures arabes sont réellement mauritaniens et que les noirs de Mauritanie sont en fait des Sénégalais. »

Malick raconte avoir été arrêté et menacé. Grâce à l'aide de la mère d'un ami, il est parvenu à rejoindre l'Europe en 2009. En Belgique cependant, les officiers du

CGRA n'ont pas accordé de crédit à son récit. Il n'a pas été reconnu réfugié.

Sans-papiers en Belgique, Malick refuse d'abandonner le combat. « C'est la seule option que j'ai ! Si la situation change dans mon pays, j'envisagerai d'y retourner mais pour l'instant, je ne veux pas. » Via le collectif « la Voix des Sans-Papiers » dans lequel il milite, il entend sensibiliser l'opinion : « Nous voulons dénoncer : nous sommes censés être en Belgique, un pays de justice,

d'égalité, qui respecte les droits de l'homme ».

Le groupe occupe depuis plusieurs mois un immeuble insalubre sur le Boulevard Léopold II... « Quand tu es ici en hiver, ce n'est pas une vie digne de l'Europe », argue Malick. Au quotidien, le jeune homme est néanmoins sur ses gardes (« on évite certains lieux à certaines heures... »), même s'il participe à des manifestations. En février dernier, il a notamment pris part à la

marche entre Bruxelles et Anvers : « On ne peut pas dire que les Belges n'aiment pas les étrangers ! Tout au long de cette marche, il y a toujours des gens qui sortaient devant chez eux pour nous encourager. Ce sont les politiques qui nous associent sans cesse à des voyous, à des criminels. Et qui nous prennent comme boucs émissaires, en disant qu'on va prendre le travail des Belges, etc. Mais plein d'économistes ont montré que régulariser les sans-papiers serait plus bénéfique pour l'économie que l'inverse ! » Debout à deux reprises, dans l'attente depuis des années d'une régularisation qui ne vient pas, Malick ne désespère-t-il pas ? « Ça m'arrive parfois... Mais je suis têtu ! » Il rit. « Et puis, voir les enfants ou les vieux qui vivent ici, ça me suffit pour continuer le combat ! Nous ne sommes pas venus pour profiter. Moi j'étudiais en Mauritanie, pour y avoir un boulot après, comme tout le monde. Mais chacun cherche juste à vivre là où il aura la paix. »

L'EX- DETENU

« Au 127, on entend les avions décoller »

Le 127 Bis, Abdoul l'a vécu de l'intérieur. Pendant quatre mois. Son récit de fuite de son pays d'origine n'a pas convaincu les agents du CGRA. Il n'a pas obtenu de protection. « Je me suis présenté à l'Office des étrangers pour une seconde demande d'asile, une deuxième chance, raconte Abdoul. J'avais amené de nouveaux éléments. Là, on m'a amené dans une salle, où il y avait des agents pénitentiaires et on m'a emmené au 127 bis. On ne m'a pas expliqué pourquoi. J'ai supposé que c'était que je n'avais pas le droit de multiplier les demandes. » C'était en 2011. Abdoul est resté quatre mois... et deux

jours au centre fermé.

« Quand je suis arrivé, on m'a dit qu'on allait m'expulser vers la Mauritanie, c'était ça le but. Au 127, vous êtes quasiment déjà dans l'aéroport. On entend les avions décoller. J'avais très peur de rentrer. Mais ça a trainé des mois. »

Le séjour d'Abdoul s'éternise car l'ambassade de Mauritanie ne délivre pas le laissez-passer qui autorise la Belgique à expulser Abdoul. « Je suis devenu le plus ancien du

centre, sourit le Mauritanien. Tous les gens qui étaient là avant moi ont été expulsés au fur et à mesure. Quand je demandais ce qu'il en était, on me disait qu'on attendait la réponse de l'ambassade. »

L'Office des étrangers ne peut pas détenir quelqu'un en centre fermé plus de quatre mois... et deux jours, Abdoul a donc été libéré puisque l'ambassade n'avait pas donné son laissez-passer.

Aujourd'hui, Abdoul fait attention, mais sans tomber dans la paranoïa : « Je sors quand même en rue, je ne fais rien de mal ! Mais j'ai peur d'y retourner. Je comprendrais d'être enfermé si j'avais volé ou fait des dégâts, mais là, on enferme des gens qui n'ont rien fait, qui veulent travailler... »

Pour sa part, Abdoul a obtenu un permis de travail temporaire (permis C) lorsqu'il était en procédure. Il a fait une formation en peinture en bâtiment de trois ans et a beaucoup travaillé en intérim, notamment dans l'horeca. « D'ailleurs, l'agence me rappelle tout le temps, mais je ne peux plus travailler maintenant, ajoute Abdoul. C'est quand même ce qui me donne de l'espoir : je suis encore jeune. Je pourrais encore donner beaucoup de ma vie à la Belgique, je pourrais beaucoup travailler. »

E.BL.

À CALAIS

Londres et Paris vantent l'union sacrée sur les migrants

Fini, le temps des reproches. L'urgence impose « l'union sacrée ». Les ministres français et britannique de l'Intérieur se sont entendus ce jeudi à Calais pour renforcer leur collaboration. Même si depuis le début de l'été le nombre de migrants qui tentent chaque nuit de traverser la Manche a été divisé par dix (200 incursions en moyenne désormais), ni Bernard Cazeneuve ni Theresa May, qui qualifient le dossier d'« urgence absolue », ne veulent se contenter de ce premier pas.

Le plan qu'ils ont présenté veut agir sur plusieurs fronts. Sécuritaire, d'abord, avec un accroissement des effectifs policiers devant l'entrée française du tunnel. Les équipements seront aussi renforcés, avec de nouvelles clôtures et caméras de surveillance. L'opérateur Eurotunnel, qui se plaint régulièrement d'un manque de moyens, recevra aussi de nouvelles aides. Une équipe de fouille du fret sera mise en place 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Surtout, un centre de commandement franco-britannique sera mis en place. Il aura

pour mission de trouver et de démanteler les filières de passeurs.

Sur le plan humanitaire, Londres et Paris veulent mieux identifier les migrants. L'idée est de repérer les plus vulnérables d'entre eux, notamment les femmes et les enfants, et d'ainsi les protéger de ceux qui voudraient abuser de leur faiblesse. Des campagnes d'information devraient aussi se développer à destination des migrants, pour les sensibiliser à la possibilité d'un retour volontaire.

Les Britanniques consacreront au total dix millions d'euros sur deux ans à ce plan. Suffisant ? « Calais restera le cul-de-sac migratoire des politiques européennes », déplore Pierre Henry, le directeur de France terre d'asile. Par ailleurs, une réunion européenne sur la crise migratoire sera organisée « à la mi-octobre » à Paris avec les ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Cette réunion, qui sera suivie d'une seconde à Berlin, aura pour but de préparer le sommet européen de La Valette en novembre, consacré à la coopération avec les pays africains.

JO.M., À PARIS